17e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 38 18 SEPTEMBRE 1930

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Ecriture Sainte

SOMMAIRE. — I. Chronologie de la vie de N.-S. J.-C. : 1o Naissance, en quelle année, à quelle époque de l'année ; — 2o Début du ministère de S. Jean-Baptiste et durée de la vie publique de Jésus ; — 3o Date de la mort de N.-S. J.-C.

II. Chronologie de l'Eglise aux temps apostoliques : 1o Date du martyre de S. Etienne et de la conversion de S. Paul ; — 2o de la famine prédite par Agabus ; — 3o de l'assemblée de Jérusalem ; — 4o de la comparution de S. Paul au tribunal de Gallion ; — 5o de l'arrestation de S. Paul à Jérusalem ; — 6o de la venue de S. Pierre à Rome ; y vint-il en 44-49 ? en quelle année les Saints Apôtres Pierre et Paul subirent-ils le martyre ? — Tableau synoptique.

III. Principaux articles de Revues et de Dictionnaires parus en 1929 sur les questions bibliques.

Chronologie néo-testamentaire

Les questions de chronologie ont toujours été considérées comme quelque peu ardues ; on hésite souvent pour ce motif à les aborder. Et pourtant, quand il s'agit, non plus d'époques extrêmement reculées comme les époques primitives, mais des temps où naquit et vécut parmi nous le Christ Jésus, quand il s'agit des années dans lesquelles s'établit cette Eglise qui a traversé les siècles et survécu victorieusement à toutes les révolutions, il ne faut pas hésiter à faire volontiers abstraction du caractère austère de ce genre de recherches, afin de pouvoir mieux situer dans le cadre de l'histoire générale l'activité du fondateur et des propagateurs de notre foi. Aussi bien risque-t-on, si on ne s'inspire pas de données chronologiques fondées, de lancer des dates dont un peu de réflexion montre tout aussitôt l'invraisemblance, voire même la fausseté. Comment parler, par exemple, d'une composition vers 50 de l'Evangile de Marc, alors qu'à cette époque celui-ci n'avait été avec Barnabé que le disciple de Paul ? ou encore, comment signaler en l'an 53 le passage de S. Paul à Athènes [1], alors que l'inscription de Delphes nous le montre comparaissant devant le proconsul Gallion en l'année 52, vers la fin d'un séjour à Corinthe qui avait duré déjà un an et six mois (Act., XVIII, 11) ? Puissent ces deux exemples encourager nos lecteurs à nous suivre, en leur montrant l'intérêt d'ordre général qui s'attache à la solution de tous ces problèmes chronologiques !

Souvent, les dates rigoureusement précises font défaut ; plusieurs s'offrent à notre choix avec un caractère de vraisemblance ou de probabilité plus ou moins accentuée. Tout en indiquant nos préférences, nous n'imposerons jamais notre manière de voir, mais nous nous efforcerons sur tous les points de renseigner consciencieusement nos lecteurs, en leur présentant comme certain ce qui est certain, comme probable ce qui est probable, comme douteux ce qui est douteux.

Cette étude sera divisée en deux parties : nous examinerons successivement la chronologie de la vie de N.-S. J.-C. et celle de l'Eglise naissante.

I. — CHRONOLOGIE DE LA VIE DE N.-S. J.-C.

Trois points sont à examiner : 1o la date de la naissance de N.-S. ; 2o la date du début du ministère du Précurseur et la durée de la vie publique de N.-S. ; 3o la date de la mort de N.-S.

1o Date de la naissance de Notre-Seigneur

Peut-on indiquer avec certitude l'année, le mois et le jour où naquit N.-S. ? Non. Mais ce que l'on peut affirmer sans crainte, c'est que Jésus est né avant le début de l'ère chrétienne.

Bien que cela puisse, à première vue, paraître étrange, des historiens comme Jules Africain, Eusèbe, S. Jérôme, Rufin, Sulpice Sévère, racontèrent les faits sans faire de la nativité de Jésus le point de départ d'une ère nouvelle. Il fallut attendre le VIe siècle pour voir diviser en deux périodes l'histoire du monde, celle qui s'écoula avant J.-C. et celle qui s'écoula après lui. Ce fut un moine, que son humilité faisait se nommer « le petit, » qui fixa le point de départ de l'ère chrétienne par rapport à l'ère romaine ; mais en assignant comme point de départ l'année 754 de Rome, il se trompa très certainement. Nous savons en effet par S. Matthieu (II, 1, 8, 16) qu'Hérode le Grand vivait encore au moment où naquit Jésus. Il résidait à Jérusalem, et c'est là que les Mages vinrent le trouver pour savoir de lui où était né le roi des Juifs. Or Hérode est mort dans les premiers mois de l'an 750 de Rome, donc en l'an 4 avant l'ère chrétienne (cf. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVII, VIII, 1 ; *Bell. jud.*, I, XXXIII, 8), et au moment de sa mort, il avait quitté Jérusalem de-

[1] Cf. *Dict. d'Histoire*, fasc. XXV-XXVI, col. 16.

puis plusieurs mois déjà. D'après Josèphe et Nicolas de Damas, dont les récits sur ce point méritent toute confiance, il était allé chercher un remède à ses atroces souffrances à Jéricho et à Callirhoé. Il était déjà là quand il donna l'ordre de brûler vivants le grand-prêtre Matthias et plusieurs de ses amis, coupables d'avoir manifesté leur joie à Jérusalem lors de l'annonce prématurée de son décès. La nuit qui suivit le jour où il avait ordonné cette nouvelle cruauté, il y eut, au dire de Josèphe, une éclipse de lune (cf. *Antiq jud.*, XVII, vi, 4). Entre les années 8 av. J.-C. et 2 ap. J.-C., cinq éclipses de lune furent visibles à Jérusalem : l'une eut lieu le 13 mars de l'an 4 av. J.-C ; l'autre le 15 septembre de l'an 5 av. J.-C. L'éclipse du 13 mars de l'an 4 ne paraît pas pouvoir être celle que visa Josèphe. La pleine lune de Pâque eut lieu cette année-là le 11 avril et Hérode mourut sept jours avant la Pâque (cf. *Antiq. jud*, XVII, vi, 5-8 ; ix, 3 ; *Bell. jud.*, I, xxxiii, 5-8 ; ii, 1, 3). Du 13 mars au 4 avril, l'intervalle de temps est beaucoup trop court pour y placer les actes accomplis par Hérode en ses derniers jours, notamment la convocation à Jéricho de tous les nobles de son royaume pour les faire massacrer après sa mort afin qu'on versât des larmes à son décès. L'éclipse visée ne peut donc être que celle du 15 sept. de l'an 5 av. J.-C., et déjà nous pouvons en tirer cette conclusion : puisqu'Hérode n'avait pas quitté Jérusalem avant la venue des Mages, cette venue ne peut pas avoir été postérieure au mois de septembre de l'an 5 av. J.-C. Il faut même la placer quelques mois auparavant, car nous voyons par le récit de S. Matthieu qu'Hérode était alors valide, qu'il voulait aller lui-même adorer le roi nouvellement né. Or, au 15 septembre, Hérode était à Jéricho malade, et il y était depuis déjà un certain temps, si bien que le bruit de son trépas avait pu facilement s'accréditer à Jérusalem et y provoquer dans certains milieux une joie imprudemment manifestée.

Quel intervalle de temps s'est-il écoulé entre cette visite des Mages et la naissance de Jésus ? Il est difficile de le dire avec certitude, mais certains indices sont à retenir. Au moment où ils arrivent à Bethléem, les Mages trouvent la Sainte Famille installée dans une maison (Matth., ii, 22). Il est probable qu'après la présentation de Jésus au Temple et la purification de Marie, Joseph et la T. S. Vierge allèrent à Nazareth pour y liquider leur petit avoir en vue d'une installation définitive à Bethléem, comme l'insinue peut-être S. Luc, ii, 39. Par ailleurs, lors du massacre des Saints Innocents, Hérode fit tuer tous les enfants mâles « *a bimatu et infra* » (Mt., ii, 10), depuis deux ans et au dessous, d'après la date que les Mages lui avaient donnée sur l'apparition de l'étoile. Cette indication serait même décisive pour placer au moins en l'an 7 avant notre ère, donc en 747 de Rome, la date de la naissance de Notre-Seigneur, si l'on savait à quelle époque l'étoile apparut (fut-ce au moment de l'annonciation, donc de la conception miraculeuse, ou au moment de la naissance ?), et si l'on était sûr qu'Hérode n'a pas amplifié les indications données par les Mages pour être absolument certain de détruire cet enfant-roi que son état maladif et son caractère ombrageux lui faisaient regarder comme un rival dangereux.

En tout cas, il semble que l'on ne pourra pas nous accuser d'exagération si nous disons que les données que nous venons de rappeler nous contraignent à mettre quelques mois d'intervalle entre la visite des Mages et la naissance de Notre-Seigneur. Ainsi donc cette naissance eut lieu à tout le moins en l'an 5 avant l'ère chrétienne, an 749 de Rome, et plutôt dans les premiers mois de l'année.

La nativité de Notre-Seigneur coïncida avec un recensement général prescrit par l'empereur Auguste. Le monument d'Ancyre [1] attribue trois recensements à cet empereur ; les deux premiers en 28 et 8 av. J.-C., le troisième en 14 ap. J.-C. Suétone [2] donne le même renseignement. Et celuici concorde avec ce que nous savons par ailleurs de l'histoire générale de l'Empire à cette époque. Un édit de recensement ne pouvait être lancé qu'en période de paix. Or, le temple de Janus ne fut fermé qu'au cours de l'été 746 (an 8 av. J.-C.), quand Tibère revint victorieux de Germanie [3]. On peut donc tenir pour assuré qu'un édit de recensement fut alors promulgué. Mais on était déjà assez avancé dans l'année, et il ne faut pas perdre de vue que plusieurs mois étaient nécessaires pour que l'édit parvînt dans les provinces éloignées et que pussent être prises les mesures nécessaires en vue de son exécution. C'est pourquoi nous pensons que le recensement ne put pas avoir lieu en Palestine avant l'an 747 de Rome, donc avant l'an 7 avant notre ère.

Ce recensement fut fait, d'après l'évangéliste S. Luc (ii, 1), par les soins de Publius Sulpicius Quirinius qui exerça à deux reprises une magistrature en Syrie [4]. Tertullien, au contraire, l'attribue à Sentius Saturninus qui fut légat de Syrie de l'an 8 à l'an 6 av J.-C. [5]. On a essayé de bien des façons de résoudre cette divergence. On est allé jusqu'à supposer que Quirinius avait été adjoint à Saturninus en qualité de commandant militaire pour réprimer quelque sédition survenue en Syrie ou sur les frontières, ou pour empêcher par sa seule présence tout mouvement de révolte de se manifester à l'occasion du recensement prescrit. D'autres, comme le P. Lagrange, à la suite de S. Jean Chrysostome, de Victor d'Antioche, de Théophylacte, d'Euthymius, de dom

[1] Cf. *Res gestæ Divi Augusti*, col. 2, lin. 2-12.
[2] Dans sa *Vita Divi Augusti*, xxvii, 5.
[3] Cf. Horace, *Odes*, IV, 15.
[4] Cf. *Inscription d'Antioche de Pisidie*, trouvée par Ramsay en 1912, dans *Rev biblique*, 1913, p. 617 ; *The Expositor*, nov. 1912 ; *Verbum Domini*, 1921, p. 206-211 ; — et *Inscription de Tibur*, dans d'Alès, *Dict. Apologétique*, au mot *Epigraphie*, t. i, col. 1426, et dans Vigouroux, *Dict. de la Bible*, t. ii, col. 1187.
[5] « Sed et census constat actos sub Augusto nunc in Judæa per Sentium Saturninum apud quos genus ejus inquirere potuissent. » (*Adv. Marcionem*, iv, 19 : P. L., ii, 405).

Calmet et parmi les auteurs récents, de Wieseler, d'Ewald, de Schürer ont fait s'évanouir tout à fait de ce recensement la personne de Quirinius en traduisant Luc II, 2, de la façon suivante : « Ce recensement *fut antérieur à celui qui eut lieu,* Quirinius étant gouverneur de Syrie. » [1]. Ne vaut-il pas mieux considérer tout simplement Quirinius comme le prédécesseur immédiat, à la légation de Syrie, de Sentius Saturninus ? Il exerça sa charge de l'an 10 à l'an 8 av. J.-C., et l'acte du recensement put facilement lui demeurer attribué dans les souvenirs populaires, soit parce qu'il promulgua l'édit impérial, soit parce qu'il en commença l'exécution. Quoi qu'il en soit, les renseignements de S. Luc et ceux de Tertullien cadrent parfaitement avec toutes les autres données de l'histoire du règne d'Auguste, et nous ramènent toujours vers cette même année 8 avant notre ère. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, vu la distance, l'an 7 av. J.-C. (an 747 de Rome) semble être la date très vraisemblable où le recensement fut pratiqué en Palestine, donc semble être la date où naquit Jésus. D'autres auteurs placent même un plus long délai entre la promulgation de l'édit à Rome et son exécution en Palestine et se contentent de l'année 748 de Rome (an 6 av. J.-C.).

Ainsi donc, Jésus est né en 7 avant l'ère qui porte son nom, peut-être même en 6, l'an 747 ou 748 de la fondation de Rome. Nous verrons ultérieurement si cette date peut cadrer avec le chiffre « d'environ trente ans » assigné par S. Luc (III, 23) comme âge à Jésus au moment où il commença son ministère public, après que son Précurseur eut fait entendre, la 15e année de Tibère, son message de pénitence sur les bords du Jourdain (Luc, III, 1).

Pour l'instant, examinons si l'on peut savoir EN QUELLE ÉPOQUE DE L'ANNÉE, 7 ou 6 av. J.-C., parut parmi nous le Verbe Incarné.

A voir les données divergentes fournies par les plus anciens auteurs, nous constatons tout aussitôt qu'aucune tradition vraiment ferme n'existe sur ce point. Vers 208-211, Clément d'Alexandrie indiquait que des calculs privés fixaient la nativité de Jésus au 19 ou 20 avril, ou encore au 20 mai ; ses préférences personnelles étaient pour le 19 novembre [2]. En 243, le Pseudo-Cyprien se prononçait pour le 28 mars [3]. De telles divergences pour dater un même événement ne peuvent s'expliquer que par l'absence, à cette époque reculée, d'une fête de Noël. Ce ne fut qu'au IIIe siècle que l'on commença à commémorer dans l'Eglise latine la naissance de Notre-Seigneur. La plus ancienne attestation que nous en ayons se trouve dans le *Calendrier philocalien,* composé à Rome en 336. Nous y lisons : « VIII Kalendas Januarias natus Christus in Betleem Judeæ. » De Rome, la fête passa en Orient. Une homélie prononcée par S. Jean Chrysostome en 386 nous apprend qu'elle fit son apparition à Antioche vers 379 [1] ; elle n'était alors célébrée ni à Jérusalem, ni à Alexandrie, où elle ne fut introduite au calendrier liturgique que vers 430. Mais même quand se généralisa l'usage de célébrer l'anniversaire de la naissance du Christ, on n'adopta pas partout la même date ; en Occident on choisit le 25 décembre, en Orient le 6 janvier. Finalement, les deux usages, d'abord distincts, se combinèrent, de sorte que les deux fêtes furent observées par tout le monde ou à peu près [2]. La date du 25 décembre l'emporta, parce que l'on croyait, en Occident du moins, que le Christ avait été conçu le 25 mars, et parce que, en adoptant cette date, on substituait une solennité chrétienne à la fête païenne de la renaissance du soleil au solstice d'hiver. Le Verbe Incarné n'était-il pas le véritable Soleil de Justice qui ce jour-là s'était levé sur le monde ? Et l'emprise de cette solennité mithriaque était alors si grande sur les chrétiens que S. Léon le Grand (440-461), dans l'un de ses sermons pour la fête de Noël, devait réprimander énergiquement ceux d'entre eux qui montaient avant l'office du jour sur la terrasse de la Basilique de St-Pierre pour se prosterner devant le soleil levant. Il les adjurait de ne pas se laisser égarer par le sentiment contagieux de plusieurs qui osaient prétendre que la solennité d'aujourd'hui n'avait pas tant pour but d'honorer la naissance du Christ que de révérer le lever du soleil nouveau [3].

Ajoutons que l'époque de l'hiver indiquée pour la naissance de Jésus par Clément d'Alexandrie, et peut-être par S. Hippolyte de Rome [4], est bien celle qui convient le mieux pour un recensement du genre de celui dont parle S. Luc. Les magistrats devaient avoir égard, pour en déterminer la date, et aux travaux des champs et aux conditions climatériques. Or, en Palestine, la période la plus favorable était sans contredit les mois d'octobre et de novembre. Les travaux des vendanges étaient achevés, et les pluies d'hiver qui rendent en décembre et janvier les routes difficilement praticables n'étaient pas encore commencées. Quant aux mois de février et de mars, les travaux des champs se seraient opposés aux déplacements exigés par le recensement. On peut donc se demander si l'Eglise latine ne fut pas guidée, sinon dans le jour, au moins dans l'époque à laquelle elle assigna la célébration de la fête de Noël, par une tradition fort ancienne dont nous trouverions un écho chez Clément d'Alexandrie.

[1] Cf. *Rev. biblique*, 1911, p. 60-84 ; *Où en est la question du recensement de Quirinius ?* et Lagrange, *Evangile selon S. Luc*, 1921.

[2] *Stromat.*, lib. II, 90 : P. G. VIII, 888.

[3] *De Pascha Computus*, XX : « Ecce iterum jam vere credamus, quod V Kalendas Aprilis secundum carnem natus sit Christus ; in quo die probavimus solem factum. »

[1] *Hom. in Salvatoris nostri J. Chr. diem natalem :* P. G. XLIX, 351.

[2] Cf. Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 257-260 ; Vacandard, *Les fêtes de Noël et de l'Epiphanie*, dans *Revue du Clergé français*, 15 déc. 1907 et 1er janvier 1908.

[3] Cf. *Serm. XXII :* P. L. LIV, 198. Voir aussi S. Augustin, *Contra Faustum*, XX, 4 : P. L. XLII, 370 ; et Durand, *Noël, Précis illustré d'histoire religieuse*, p. 42-44.

[4] Dans le cas où le texte de son *Commentaire sur Daniel*, IV, 23, ne serait pas le fruit d'une interpolation.

2° La date de la manifestation de S. Jean-Baptiste sur le Jourdain, et la durée de la vie publique de Notre-Seigneur

On sait de quelle façon solennelle, digne tout à fait d'un véritable historien, S. Luc a situé dans le temps la manifestation du Précurseur qui devait préluder à celle de Jésus : « La quinzième année du règne de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, Philippe son frère tétrarque de l'Iturée... et Lysanias tétrarque de l'Abilène ; au temps des grands-prêtres Anne et Caïphe, la parole du Seigneur se fit entendre à Jean, fils de Zacharie, dans le désert. »

De tous les personnages ci-dessus mentionnés, le premier seul, Tibère, serait susceptible de nous donner pour cet événement important une date précise, si l'on était absolument sûr du sens dans lequel il faut entendre cette « *quinzième année.* » Faut-il la compter à partir de l'époque où Tibère succéda à Auguste, le 19 août 14 ap. J.-C., ou bien à partir de l'époque où il fut par Auguste revêtu de la puissance tribunitienne et associé à l'empire, en l'année 11 ou 12 ap. J.-C. ? — Si l'on adopte la première solution, la 15e année de Tibère correspondrait aux années 28-29 ap. J.-C. ; Jésus aurait eu au moment de son baptême, s'il est né en 7 ou 6 avant l'ère chrétienne, 35 à 36 ans et il serait mort en l'an 33, puisqu'entre les années 26 et 33 il n'y a que les années 29, 30 et 33 où le 14 de nisan soit tombé un vendredi [1]. Au contraire, si l'on fait partir cette « quinzième année » de Tibère de la date où il fut associé à l'empire, c'est-à-dire de l'an 11 ou 12 ap. J.-C., on aboutit pour le début du ministère du Précurseur à l'année 26 ou 27. Jésus, au moment où il commençait son ministère, avait donc bien « environ trente ans » comme le déclare S. Luc (III, 23), puisque né en 7 ou 6 il avait 32 à 34 ans. Et, somme toute, nous avons quelques raisons de compter ainsi : Titus et Trajan firent dater leurs années de règne de l'époque où ils furent associés à l'empire ; Dion Cassius affirme que les Romains faisaient débuter les années de règne de l'époque à laquelle leurs empereurs avaient été investis de la puissance tribunitienne [2] ; enfin, Suétone et les autres historiens ont compté les années de règne de Tibère à partir du consulat de Germanicus et de Fonteius Capiton, donc à dater de l'an 12 ap. J.-C.

Nous ne savons pas combien de mois s'écoulèrent entre les débuts du ministère de Jean-Baptiste et les débuts de celui de Jésus, inauguré par son baptême. Il semble que l'on pourrait fixer l'automne de l'an 26 ou 27 pour la manifestation du Précurseur ; à ce moment-là les travaux des champs donnaient quelques loisirs et les brises de septembre avaient rafraîchi l'atmosphère du Jourdain, absolument irrespirable durant les chaleurs de l'été. On voit donc bien Jésus venant quelques mois plus tard, vers janvier-février 27 ou 28, recevoir son baptême, se retirer au désert, recruter ses premiers disciples auprès de Jean, puis, après un rapide voyage en Galilée, se rendre à Jérusalem pour la Pâque dont parle S. Jean, II, 13-25, la première de son ministère public.

Au cours de cette Pâque, Jésus chassa les vendeurs du Temple, et quand il dit aux Juifs étonnés : « Détruisez ce temple et je le relèverai en trois jours, » ceux-ci lui répliquèrent aussitôt : « C'est en quarante-six ans que ce temple a été bâti ! » indication chronologique précieuse qui nous reporte, elle aussi, vers l'an 27 pour la première Pâque de la vie publique de Jésus. En effet, Auguste visita la Syrie en l'an 20 av. J.-C [1], et ce fut peu après, la 18e année de son règne, en l'an 20 ou 19, que furent commencés les travaux de restauration du Temple, qui ne devaient être achevés qu'en 64 ap. J.-C [2]. Puisqu'ils duraient déjà depuis 46 ans au moment où Jésus se conduisait en maître dans le parvis des Gentils, c'est donc que l'on était en l'an 27 ($19 + 27 = 46$). La réflexion des Juifs en S. Jean vient donc confirmer tout à fait la donnée de S. Luc relative à la « quinzième année » de Tibère telle que nous avons cru devoir l'interpréter.

Nous plaçons donc la manifestation du Précurseur sur les bords du Jourdain en l'automne des années 26 ou 27, et le début de la vie publique de Jésus vers janvier-février 27 ou 28. Nos préférences sont pour l'année 27.

La vie publique de Jésus dura, selon les uns, trois ans et quelques mois ; selon d'autres, et nous sommes de ceux-là, deux ans et quelques mois. Nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter à ce que nous avons écrit dans l'*Ami* de 1928, p. 545-549.

3° La date de la mort de Notre-Seigneur

On peut déjà conjecturer qu'elle eut lieu en l'an 29 ou 30, selon que l'on fait commencer le ministère de Jésus en janvier-février 27 ou 28 et qu'on lui assigne une durée de 2 ans ou de 3 ans et quelques mois. Jésus serait donc mort le 18 mars 29 ou, à la grande rigueur, le 7 avril 30. Nous écartons résolument l'hypothèse de l'an 33, qui repose sur un calcul discutable de la 15e année de Tibère et cadre difficilement avec Luc III, 23. Nous devons

[1] Les PP. Lagrange et Lavergne aboutissent à un autre résultat tout en faisant partir la « quinzième année » de Tibère de son règne effectif, le 19 août 14. Partant de ce fait qu'en Orient l'année civile commençait en octobre et non au 1er janvier comme à Rome, et qu'on avait l'habitude de compter pour une année de règne l'intervalle de temps qui s'écoulait entre l'arrivée au pouvoir et le 1er octobre suivant, ils comptent comme 1re année de règne de Tibère, du 19 août 14 au 1er octobre 14 ; comme seconde année, du 1er octobre 14 au 1er octobre 15 ; et comme 15e année, du 1er octobre 27 au 1er octobre 28. Il font donc commencer le ministère de Jean-Baptiste dans les derniers mois de l'an 27, celui de Jésus vers janvier-février 28, et comme selon eux il ne dura que deux ans et quelques mois, ils font mourir N.-S. le 7 avril 30

L'hypothèse d'après laquelle on aurait compté pour une année de règne les mois s'écoulant jusqu'au 1er octobre produit en sa faveur le cas de Galba, qui régna du 9 juin 68 au 15 janvier 69 et dont on possède pourtant des monnaies datées de l'an II de son règne

[2] *Hist. Rom.*, lib. LIII, 18 et 19.

[1] Cf. Dion Cassius, *Hist. Rom.*, LIV, 7.

[2] *Antiq. Jud.*, XIV, XVI ; XV, X, XI.

toutefois faire remarquer que cette dernière opinion a eu ou a encore d'assez nombreux partisans, entre autres Riess, Mgr Ladeuze, Fonk, Merk, Power, Chaume.

Entre les années 29 et 30, il est par contre assez délicat de se prononcer. Il nous semble néanmoins que la tradition des trois premiers siècles est trop unanime pour ne pas faire pencher la balance en faveur de l'année 29. En effet, Tertullien, S. Hippolyte, Julius Africanus [1], Lactance [2] et après eux, le chronographe de l'année 354, S. Augustin [3], Sulpice Sévère [4], Prosper d'Aquitaine [5], sont tous d'accord pour placer la mort de Notre-Seigneur sous le consulat des Gemini et au mois de mars. Cette formule : « quæ passio (Christi) perfecta est sub Tiberio Cæsare, consulibus Rubellio Gemino et Rufio Gemino, mense martio, temporibus Paschæ, die VIII Calendarum aprilium, die prima Azimorum [6] », ou les suivantes : « Passus est (Dominus)... VIII Calendas Aprilis, die Parasceve, anno octavo decimo Tiberii Cæsaris, consulibus Rufo et Rubellio, [7] » — « Imperante Tiberio Cæsare passus est Dominus noster Jesus Christus duobus Geminis consulibus, VIII Kal. April. [8] » — revient sans cesse sous leur plume. Et cette opinion s'impose à eux à un tel point, au nom d'une tradition fort ancienne, que des auteurs comme Tertullien [9] et Clément d'Alexandrie [10] qui placent le consulat des Gemini la 15e année de Tibère, indiquée par Luc comme date du début du ministère du Précurseur, préfèrent réduire la durée du ministère de Notre-Seigneur à une année ou même à quelques mois plutôt que d'abandonner la donnée chronologique fournie par le consulat des Gemini. Or ce consulat est à dater de l'an 29 de notre ère.

D'autres synchronismes viennent aussi confirmer cette date de l'an 29 pour la mort de Jésus. C'est ainsi que Clément d'Alexandrie et après lui Origène *(Contra Celsum*, IV, 22 : P. G. XI, 1054), S. Ambroise (P. L. XV, 2205 2218), S. Jean Chrysostome *(In Matth. :* P. G. LVIII, 649), S. Jérôme *(Epist.* CXX : P. L. XXII, 993), S. Paulin de Nole (P. L. LXI, 831-834), placent la ruine de Jérusalem dans la 42e année qui suivit la mort de Jésus ; — ainsi encore que S. Hippolyte donne comme la 206e année depuis le crucifiement de N.-S. la 13e année de règne d'Alexandre Sévère (222 + 12, la 13e alla de 234 à 235).

Cette date de l'an 29 a eu ou a pour elle les suffrages des PP. Patrizi, Cornély, Prat, Hagen et de M. Mangenot, tandis que demeurèrent ou demeurent fidèles à l'an 30 MM. Fouard, Fillion, les PP. Lagrange et Lavergne.

Ainsi donc, c'est le 18 mars de l'an dernier ou le 7 avril de cette année qu'il eût fallu commémorer très probablement le centenaire de la mort de Jésus, et c'est en 1993 ou 1994 qu'il conviendra de fêter le deuxième millénaire de sa nativité.

II. — Chronologie de l'Eglise aux temps apostoliques

C'est à la Pentecôte qui suivit la mort de Jésus, donc au début de mai 29 ou à la fin de mai 30, que S. Pierre rempli du Saint-Esprit prit publiquement la défense des Douze et, malgré les défenses du Sanhédrin, prêcha le Christ ressuscité. L'Eglise était née ! Constituée comme l'avait voulu Jésus, selon ses ordres elle allait enseigner toutes les nations, en offrant le salut aux Juifs d'abord. Nous pouvons la suivre au cours de sa marche conquérante pour en jalonner par des dates suffisamment précises les différentes étapes. Des faits de l'histoire profane rapprochés de certains indices contenus dans les Actes des Apôtres ou dans les épîtres de S. Paul nous permettent même aujourd'hui, en ce qui concerne en particulier l'activité de l'Apôtre des Gentils, d'aboutir à une précision chronologique qu'il eût été impossible d'obtenir il y a une vingtaine d'années.

Nous allons examiner successivement la date à laquelle eurent lieu 1° le martyre de S. Etienne et la conversion de S. Paul, 2° la famine prédite par Agabus, qui amena à Jérusalem Paul et Barnabé, 3° l'assemblée de Jérusalem, 4° la rencontre de Paul à Corinthe avec le proconsul Gallion, 5° son arrestation à Jérusalem, 6° le martyre des Saints Apôtres Pierre et Paul.

1° Le martyre de S. Etienne et la conversion de S. Paul

Est-ce uniquement parce que S. Etienne est le premier martyr de l'Eglise naissante, ou bien est-ce parce que la commémoraison liturgique de son supplice se fait au lendemain même de la nativité de Jésus, comme pour rapprocher du berceau du Verbe incarné ce membre de son corps mystique qui rougit de son sang le berceau de cette Eglise qui le continuait à travers les âges, toujours est-il qu'on a pour habitude de rapprocher plus qu'il ne convient de la première Pentecôte le martyre du diacre dont la grâce et la force étaient tant redoutées de ses anciens coreligionnaires de la Diaspora. Or, il s'en faut de beaucoup que ce rapprochement chronologique nullement réfléchi soit rigoureusement exact.

Pour s'en rendre compte il suffit d'examiner : *a)* l'état de la communauté de Jérusalem au moment de la mort d'Etienne ; *b)* la période d'anarchie que révèle son supplice ; *c)* l'époque à laquelle le roi des Nabatéens a pu exercer sa suzeraineté sur Damas.

[1] D'après Patrizi, *De Evangeliis Dissert.*, XIX, p. 190-194.
[2] Cf. P. L. VI, 474 ; VII, 193.
[3] Cf. *De civitat. Dei*, XVIII, 54 : P. L. XLI, 619.
[4] Cf. *Hist. sacr.*, II, 27 : P. L. XX, 144.
[5] Cf. *Monum. Germ. Hist.*, IX, 1, p. 409 et sq., et P. L. LI, 551-552. Voir aussi Ricardo G. Villoslada dans *Verbum Domini : Fuitne annus 1929 a morte Divini Redemptoris centenarius ?* 1929, p. 322-333 ; 1930, p. 10-15.
[6] Tertullien, P. L. II, 656.
[7] *In Danielem*, IV, 23.
[8] *Chronographe de l'année 354*, dans Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, p. 266
[9] « Hujus (Tiberii) quinto decimo anno imperii passus est Christus. » (P. L. II, 656).
[10] « Christus Dominus passus est anno XV Tiberii, consulibus L. Rubellio Gemino et C. Rufio Gemino » *(Strom.*, I, 21).

A) Au moment où Etienne est massacré, l'Eglise à Jérusalem avait triomphé des premières difficultés. Pierre et Jean, puis tous les Apôtres ou à tout le moins le plus grand nombre d'entre eux, avaient été traduits à la barre du Sanhédrin et avaient reçu en vain l'interdiction de prêcher le Christ ressuscité. Le tribunal suprême n'avait pas osé prendre contre eux de mesure radicale. C'est que déjà ils avaient pour eux le nombre, le prestige des miracles, la sympathie de la foule ; non seulement des Pharisiens, mais même des Sadducéens (Act., VI, 7), se laissaient entamer par la foi nouvelle. Les premiers chrétiens avaient leurs réunions à eux dans différentes maisons ; plusieurs avaient abandonné leurs biens et en laissaient la libre disposition aux Apôtres, et ce fut même cette nécessité de pourvoir aux besoins d'une communauté sans cesse grandissante qui détermina Pierre à se choisir des auxiliaires du nom de « diacres, » afin de pouvoir avec les Onze s'adonner exclusivement à la prière et au ministère de la parole (Act., VI, 1-6). Ce développement, cette organisation ne purent être l'œuvre de quelques mois, mais nécessitèrent plusieurs années.

B) Par ailleurs, l'exécution d'Etienne révèle une période de carence complète de la part du pouvoir romain. Quand Pierre et Jean (Act., IV, 1-22), puis les Apôtres furent traduits devant le Sanhédrin (V, 28-42), on les jugea selon toutes les formes légales. Quand Etienne dut à son tour comparaître, il n'eut pas plutôt achevé son discours qu'il fut saisi sous les yeux des Juges et entraîné hors de la ville pour y être lapidé, sans même qu'aucune sentence de mort ait été portée contre lui (Act., VII, 54-60). Bien plus, le cas d'Etienne ne fut pas un cas isolé ; une persécution violente se déchaîna alors contre l'Eglise de Jérusalem ; on arracha hommes et femmes des maisons pour les jeter en prison (Act., VIII, 1-3), et Saul obtint du grand-prêtre tous pouvoirs pour saisir les chrétiens de Damas et les amener enchaînés à Jérusalem. Une telle attitude de la part du Sanhédrin se conduisant en maître absolu à Jérusalem, en Judée et jusqu'à Damas, n'aurait pu se produire sous le proconsulat de Pilate. Si ce dernier céda finalement aux Juifs lors de la Passion et leur accorda la ratification de la sentence de mort portée contre Jésus, on peut être assuré que par la suite il ne se priva pas de saisir les moindres occasions de prendre sa revanche d'une défaite momentanée, et si Pierre et Jean, si plus tard les Apôtres n'eurent pas à subir de la part du Sanhédrin les pires sévices et peut-être la lapidation, ce fut uniquement grâce à la crainte qu'inspirait Pilate. Pour laisser faire comme il fit dans le cas d'Etienne, pour arrêter arbitrairement hommes et femmes dans leurs maisons, le Sanhédrin profita sans aucun doute de la destitution de Ponce Pilate par le légat de Syrie Vitellius. Il agit comme devait agir au printemps de l'année 62 le même tribunal à l'égard de S. Jacques le Mineur. Il pouvait d'autant plus profiter de ces circonstances éminemment favorables pour tenter d'affermir son prestige et de reconquérir toute son autorité sur la communauté juive en Palestine et au delà, que le légat Vitellius avait montré maintes fois tant de bienveillance pour les Juifs qu'ils pouvaient espérer qu'il fermerait les yeux sur leurs usurpations de pouvoir, dès lors qu'elles ne revêtaient aucun caractère politique et n'avaient qu'un but exclusivement religieux.

Pour ces motifs, nous estimons que le martyre de S. Etienne, dans les conditions où il s'est produit, n'a pas eu lieu avant le printemps de l'année 36, date de la destitution de Ponce Pilate.

C) L'époque à laquelle le roi des Nabatéens Arétas a pu exercer sa suzeraineté sur Damas nous conduit à une conclusion sensiblement identique en ce qui concerne la conversion de S. Paul et naturellement le martyre de S. Etienne, puisque ces deux faits ont entre eux la plus étroite relation.

Nous savons par l'épître aux Galates (I, 18) que trois ans après sa conversion l'Apôtre s'échappa de Damas, en se faisant descendre le long des remparts (Act., IX, 23-25) pour tromper la vigilance des gardes de l'ethnarque du roi Arétas (II Cor., XI, 32-33). Or, la ville de Damas, à en juger par ses monnaies à effigie de Tibère, appartenait encore à Rome en l'an 34. Arétas n'a pu s'en emparer de vive force, les légions romaines ne l'auraient pas permis ; l'empereur Tibère n'a pu lui en faire cadeau : il était avec lui en si mauvais termes que le légat Vitellius avait reçu l'ordre de marcher contre Arétas pour s'emparer de Pétra, sa capitale. A l'avènement de Caligula, le 18 mars 37, la situation changea et l'on conçoit très bien que ce monarque ait donné Damas à Arétas IV, comme il donna, vers la même époque, la Comagène à Antiochus IV, et les tétrarchies de Philippe et de Lysanias à Agrippa I^er^. Et de fait nous constatons que les monnaies de Damas n'ont plus, sous Caligula et sous Claude, l'effigie impériale : celle-ci ne reparaîtra que sous Néron. Par conséquent, si Damas ne fut au pouvoir d'Arétas qu'en l'année 37, la conversion de S. Paul ne peut pas être antérieure à l'année 34, et comme il y a par ailleurs des raisons très sérieuses pour ne dater que de l'an 36 le martyre du diacre Etienne, c'est donc au printemps et à l'été de l'an 36 qu'il conviendrait de placer respectivement le martyre de S. Etienne, et la conversion de S. Paul. Six à sept ans se seraient ainsi écoulés entre la mort de Jésus et la 1^re^ persécution violente qui ravagea l'Eglise naissante.

2° La famine prédite par Agabus

Si l'on considère les chap. XI, 19-XIII, 7 du livre des Actes, on y trouve toute une série de faits qui ne sont peut-être pas placés dans l'ordre chronologique le plus rigoureux, mais qui ont été groupés là par l'excellent historien qu'était S. Luc parce qu'ils s'étaient produits sensiblement à la même époque. Ces faits sont : l'évangélisation d'Antioche à la faveur de la persécution qui sui-

vit la mort d'Etienne, puis l'affermissement et le développement de cette jeune Eglise sous la direction de Barnabé aidé de Saul converti, et ce « pendant une année entière » (xi, 25-26) ; l'annonce d'une famine et les secours envoyés d'Antioche aux frères de Jérusalem par l'intermédiaire de Barnabé et de Saul (xi, 27-30) ; la persécution d'Agrippa Ier et le récit de sa mort (xii, 1-23) ; le retour de Barnabé et de Saul à Antioche en compagnie de Jean, surnommé Marc (xii, 25) ; le départ de Barnabé et de Paul pour leur première mission et leur rencontre à Paphos avec le proconsul Sergius Paulus (xiii, 1-7).

Si l'inscription publiée en 1882 et provenant de l'île de Chypre où figure le mot « Paulus » accompagné du titre ανθυπατος était datée, nous aurions là peut-être une donnée positive précise qui permettrait de dater de façon certaine l'année où l'Apôtre S. Paul évangélisa l'île de Chypre ; faute d'indication plus complète, nous devons nous contenter de celles que fournit l'histoire profane sur Hérode Agrippa Ier et sur les famines qui sévirent alors.

A) Le royaume d'Hérode Agrippa Ier s'accrut rapidement, mais successivement, sans coup férir. A la mort de Tibère (16 mars 37), Caligula, comme nous l'avons déjà dit, lui donna les tétrarchies de Philippe et de Lysanias ; en 39 il y ajouta celle d'Antipas avec le titre de roi ; enfin, à son avènement (25 janvier 41), Claude lui fit présent de la Judée et de la Samarie. Donc, au début de l'année 41, Agrippa Ier fut le maître de toute la Palestine. Or, nous savons par Josèphe que ce roi mourut à 54 ans, après avoir régné *sept* ans dont *trois* sur toute la Palestine. *(Antiq. Jud.*, XIX, viii, 2).

Nous devrions en conclure qu'il mourut entre 42 et 44, selon que l'on compte ou non comme année de règne au début l'année commencée, à la fin l'année non terminée. Nous nous prononçons plutôt pour l'année 44, parce que les fêtes données alors à Césarée sont mises par Josèphe en relation avec Claude. Or ces fêtes ne purent être que celles qui eurent lieu à Rome et ailleurs à l'occasion du retour de l'empereur de Bretagne, où il avait remporté de belles victoires ; ce retour se produisit au début de l'année 44. Par ailleurs, le livre des Actes (xii, 3-20) laisse deviner que le trépas d'Agrippa eut lieu peu après la Pâque. Nous avons donc toutes raisons de penser : 1° que S. Jacques le Majeur fut mis à mort avant la Pâque de l'an 44 ; 2° que S. Pierre était en prison lors des fêtes pascales de l'an 44 ; c'est alors que miraculeusement délivré de prison, il sortit et « s'en alla dans un autre lieu » (Act., xii, 3-17) ; 3° qu'Agrippa Ier mourut vers l'été de l'an 44.

B) Les famines furent nombreuses sous le règne de Claude (41-54), et on eut les plus grandes difficultés à ravitailler Rome en raison, dit Suétone, de la stérilité continue qui désola les provinces de l'empire (cf. *Claudius*, 18). S'il y eut des famines en 49 pour la Grèce, en 50 et 51 pour Rome, Josèphe nous en signale pour la Palestine sous Cuspius Fadus, nommé procurateur à la mort d'Agrippa Ier, donc vers mai-juin 44, et aussi sous son successeur Tibère Alexandre (45 ou 46 ?-48). Il signale même la générosité avec laquelle, sous le procuratorat de Fadus, la reine d'Abiadène, Hélène, vint au secours des Juifs qui mouraient de faim par milliers [1]. Nous avons donc là, semble-t-il, la famine prédite par Agabus, elle suivit de très près la mort d'Agrippa Ier. Si dans le livre des Actes le voyage de Paul et de Barnabé à Jérusalem à l'occasion de la famine précède le récit concernant Agrippa Ier, ce fut dans le but de montrer, aussitôt après que la prophétie eut été rapportée, ce que firent en toute spontanéité et générosité les frères d'Antioche pour venir au secours de leurs frères de Jérusalem (Act., xi, 27-30). Par contre, on pourrait être surpris qu'il ne soit nullement fait mention d'une rencontre de Paul et de Barnabé avec les Apôtres à cette occasion (Act., xii, 25). Tout s'explique si l'on veut bien considérer que le meurtre de Jacques le Mineur, l'emprisonnement, puis la délivrance de Pierre et son départ de Palestine, avaient contraint les autres de se disperser pour échapper à leur tour aux mauvais desseins que méditait contre eux Hérode Agrippa Ier pour être agréable aux Juifs.

3° L'assemblée de Jérusalem

Nous sommes renseignés sur elle par deux sources de caractère différent. Les Actes des Apôtres nous fournissent, au chapitre xv, un récit officiel de l'Assemblée et ils le font suivre de la décision notifiée par lettre aux frères d'entre les Gentils qui vivaient à Antioche, en Syrie et en Cilicie ; au contraire, l'épître aux Galates (ii, 1-10) semble plutôt résumer les entretiens préliminaires que S. Paul eut à ce moment-là avec les Apôtres et les chefs principaux de la communauté hiérosolymitaine. Nous ne voyons donc pas dans l'épître aux Galates un récit détaillé de ce voyage à Jérusalem que fit Paul en compagnie de Barnabé lors de la famine, voyage auquel les Actes font simplement allusion (xi, 30 et xii, 25). Les deux voyages, celui de la famine et celui du Concile, doivent être nettement distingués : le texte des Actes (xi, 30 ; xii, 25 ; xv, 2 et 3), la disposition des événements par S. Luc l'exigent, et le chap. ii de l'épître aux Galates vise les mêmes personnages et les mêmes faits que le chap. xv du livre des Actes ; seulement, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, ces faits ne sont pas envisagés sous le même angle.

Or, d'après l'épître aux Galates (i, 18), S. Paul est monté à Jérusalem *trois ans* après sa conversion pour faire la connaissance de Céphas, et il demeura alors quinze jours auprès de lui. Plus loin, au début du chap. ii de la même lettre, nous voyons qu'il monta à nouveau à Jérusalem avec Barnabé et Tite *quatorze ans* plus tard (ii, 1).

[1] *Antiq. Jud.*, XX, ii, 6, et v, 2.

Faut-il prendre pour point de départ de ces quatorze ans la conversion de S. Paul ou son premier voyage à Jérusalem ? A première vue, on serait porté à dire : son premier voyage. Mais si l'on veut bien réfléchir que la conversion est pour S. Paul le fait dominant qui accuse dans ces deux premiers chapitres l'indépendance absolue de son apostolat et le place vis-à-vis de ses adversaires sur le même plan que les autres Apôtres, puisque lui aussi a été appelé par le Christ et instruit directement par lui de ce qu'il appelle « son évangile, » on ne sera pas surpris que nous n'additionnions point les deux chiffres et que nous prenions la conversion pour point de départ de ces quatorze ans. Nous avons placé celle-ci en 36 ; nous aboutissons donc pour l'assemblée de Jérusalem à l'année 50, voire même à l'année 49, selon que l'on compte ou non pour une année une simple fraction d'année. Si l'on voulait, au contraire, prendre pour point de départ des « quatorze ans » le premier voyage de Paul à Jérusalem aussitôt après sa conversion, force serait de placer au moins en l'an 34 la conversion, car on ne peut dépasser pour l'assemblée de Jérusalem l'année 50, étant donné qu'en 52 S. Paul comparaissait devant le tribunal de Gallion après un séjour à Corinthe qui avait déjà duré dix-huit mois.

4° La comparution de S. Paul devant le proconsul Gallion à Corinthe

A son arrivée à Corinthe au cours de sa deuxième mission, S. Paul trouva un juif nommé Aquila, originaire du Pont, et récemment arrivé d'Italie avec sa femme Priscille, à la suite de l'édit d'expulsion porté par l'empereur Claude contre les Juifs de Rome (Act., XVIII, 2) ; puis après un séjour de dix-huit mois les Juifs de Corinthe se soulevèrent unanimement contre lui et le menèrent devant le tribunal du proconsul Gallion. Nous avons là deux faits qui sont de nature à préciser la date du séjour de S. Paul à Corinthe.

A) Date de l'édit de Claude. — Les Juifs de Rome fomentant sans cesse des troubles à l'instigation d'un certain Chrestus, Claude prit le parti de les chasser de la Ville. Suétone [1] et Orose [2] placent cet édit de bannissement la neuvième année de son règne. Or, Claude monta sur le trône le 25 janvier 41 ; sa 9e année de règne fut donc du 25 janvier 49 au 25 janvier 50. Et comme l'arrivée des proscrits à Corinthe paraissait être récente (προσφάτως) lors de leur rencontre avec S. Paul, l'édit de Claude serait donc à dater entre 49 et 50, et la venue de S. Paul dans la capitale de l'Achaïe dut se produire vers la fin de l'année 50.

B) Date du proconsulat de Gallion. — Il fut un temps où s'autorisant de la *Chronique* d'Eusèbe, trompé lui-même par Jules Africain, qui dépendait en cela non de Josèphe, mais de Juste de Tibériade, certains critiques (Holtzmann et Blass en 1895, Harnack en 1897) proposèrent de fixer l'arrivée de Félix en Palestine vers 50-51 et celle de Festus en 56. Du coup, toutes les dates jusqu'alors communément admises pour la chronologie de l'activité apostolique de S. Paul se trouvèrent ramenées de quatre ans en arrière. L'hypothèse de ces critiques fut autrefois âprement discutée [1] ; de nos jours, elle ne serait même plus examinée, en raison de l'étude d'un document épigraphique connu sous le nom d'*Inscription de Delphes*.

Cette inscription, trouvée dans les ruines de Delphes, est une lettre adressée à cette ville par l'empereur Claude (41-54) ; la 6e ligne y mentionne Gallion proconsul de l'Achaïe, celui-là même devant lequel comparut l'Apôtre. Cette lettre n'a malheureusement pas été conservée dans son entier ; nous n'en possédons que sept fragments répartis en deux groupes ; toutefois, telle quelle, elle est de la plus grande importance pour confirmer une fois de plus l'historicité du livre des Actes, et surtout pour nous fournir dans la vie de S. Paul un point de repère chronologique précieux.

Voici le texte de la partie qui nous intéresse, tel qu'il a pu être reconstitué grâce aux données fournies par d'autres inscriptions impériales libellées selon le même style conventionnel :

« Tibère Claude César Auguste, Germanicus, Souverain Pontife, l'an XII (ou XI) de sa puissance tribunitienne, acclamé imperator pour la vingt-sixième fois, Père de la Patrie, consul pour la cinquième fois,

A la ville de Delphes, salut !

Bienveillant de longue date et dès le début plein d'égards pour la ville de Delphes, j'ai toujours encouragé le culte d'Apollon Pythien...

On dit maintenant que même les querelles des citoyens sont...

Junius Gallion, mon ami et proconsul d'Achaïe... »

On voit tout de suite l'intérêt de cette lettre ; au temps où elle fut écrite, Gallion était proconsul d'Achaïe et Claude avait été acclamé « imperator » pour la 26e fois. A quel moment eut lieu cette 26e salutation impériale ? D'après une inscription de Kys en Carie [2], elle se produisit au cours de la 12e année tribunitienne de Claude, qui va du 25 janvier 52 au 24 janvier 53 ; nous pouvons même préciser davantage et dire qu'elle eut lieu au moins dans les six premiers mois de l'année 52, puisque la 27e et dernière salutation impériale de Claude eut lieu avant le 1er août 52, à en juger par l'inscription qui se lit sur l'arc monumental de l'Aqua Claudia. Quand ce monument fut dédié, le 1er août 52, Claude était titulaire de sa 27e acclamation. Depuis quand exactement ? nous l'ignorons, mais il est probable que cette 27e salutation eut lieu au cours de l'été ou à la fin du printemps 52, en récompense des campagnes dont

[1] « Judæos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit. » (*Claudius*, 25).
[2] *Histor.*, VII, VI, 15.

[1] Cf. Jacquier, *Histoire des Livres du N. T.*, t. I, p. 16 et suiv.
[2] *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XI, 1887, p. 306 et s.

Tacite [1] et Josèphe [2] font mention. Dans ces conditions, nous pouvons fixer à quelques semaines près la 26e acclamation et la placer, selon toute vraisemblance, entre février et avril 52. La lettre de Claude à Delphes a donc été écrite dans les premiers mois de l'an 52.

Or, à cette époque, Gallion était proconsul d'Achaïe. Frère aîné de Sénèque le philosophe, qui a tracé de lui un portrait des plus flatteurs [3], il était entré jeune dans la magistrature. Après avoir occupé quelques postes subalternes, il fut nommé proconsul d'Achaïe et à son retour devint consul suffect. C'était un fonctionnaire habile, un fin diplomate, partisan d'une politique de compromis et d'arrangements. A Rome, avant son départ pour l'Achaïe, il avait été le témoin des désordres dont les Juifs avaient été la cause, et il avait sans doute très peu d'estime pour ceux que son frère qualifiait de « *gens sceleratissima* » ; c'est bien ainsi que nous le montre agissant le livre des Actes (XVIII, 12-17).

La province qu'il était chargé d'administrer était redevenue, en théorie depuis l'an 44, province sénatoriale ; elle devait donc être gouvernée par un proconsul nommé pour un an et désigné par le sort. Ce système administratif présentait un double inconvénient : il pouvait mettre à la tête d'une province quelqu'un de peu qualifié, et il empêchait tout esprit de suite dans l'administration de la province. Aussi le Sénat renonça-t-il parfois à son droit de désigner les proconsuls par le sort et réserva-t-il, même pour des provinces qui dépendaient de lui, leur nomination à l'empereur. Des nominations exceptionnelles de ce genre ont eu lieu pour les provinces de Chypre et d'Afrique et, semble-t-il aussi, pour la province d'Achaïe, où de 45 à 54 on ne connaît que trois proconsuls, dont l'un, Marius Macer, fut l'objet d'une désignation exceptionnelle, en dehors du sort, « *extra sortem*. » Il semble bien que tel fut aussi le cas de Gallion, qualifié dans la lettre de Claude d' « *ami de César*, » titre officiel qui désignait les personnages jouissant des faveurs impériales et chargés de missions délicates. Si les proconsuls nommés par le sort devaient, selon un édit de Claude, partir dans les premiers jours du mois d'avril pour rejoindre leur poste, ceux qui étaient l'objet d'une désignation exceptionnelle devaient quitter l'Italie aussitôt que l'état de la mer le leur permettait, c'est-à-dire au début d'avril eux aussi, car entre octobre et fin mars toute navigation était pratiquement interrompue en Méditerranée. Gallion, dont la santé délicate exigeait des ménagements, dut donc partir dans les premiers jours d'avril, pour arriver à Corinthe à la fin du mois. Ceux qui considèrent la lettre de Claude [4] comme une réponse à un rapport de Gallion concernant les affaires de Delphes, le font partir pour l'Achaïe en avril 51. Mais rien ne prouve que cette lettre de Claude soit une réponse, et une réponse à un rapport de Gallion. Si elle est une réponse, elle peut tout aussi bien faire allusion à une lettre envoyée par les autorités religieuses de Delphes. Et puis, faire venir Gallion à Corinthe en 51, c'est supposer qu'il resta en charge au moins deux années. Or, le climat de la Grèce ne lui était point favorable. Atteint, selon toute vraisemblance, d'une grave affection pulmonaire, il quitta précipitamment le pays à la première recrudescence de son mal [1]. Nous croyons donc plus volontiers que l'envoi de la lettre de Claude coïncida avec le début du proconsulat de Gallion en Achaïe, où il serait arrivé à la fin d'avril 52. Il ne séjourna à Corinthe que quelques mois, et dut regagner Rome avant l'automne, sa mission n'étant pas achevée, puisque au printemps de l'année suivante il était remplacé, semble-t-il, par Martius Macer, nommé lui aussi « *extra sortem*. » De retour à Rome, Gallion devenait en 53 consul suffect, et l'année suivante il entreprenait, pour refaire sa santé, une longue croisière en Méditerranée [2].

C'est donc entre mai et septembre de l'année 52 que S. Paul fut traîné par les Juifs au tribunal de Gallion. Il est même vraisemblable que sa comparution dut prendre place dans les premiers jours qui suivirent l'entrée en charge du nouveau proconsul, les adversaires de Paul voulant profiter de son inexpérience du milieu pour lui arracher une sentence de condamnation. On sait combien leurs espérances furent profondément déçues. L'attitude de Gallion, telle que nous la dépeint le livre des Actes, est bien celle que l'on devait attendre du magistrat prudent et avisé qui savait tout ce que l'on pouvait redouter des Juifs, qu'on leur donnât tort ou raison. Aussi s'abstint-t-il de prendre parti dans le conflit et se contenta-t-il d'opposer une fin de non-recevoir aux griefs formulés contre S. Paul : « S'il s'agissait de quelque délit ou de quelque grave méfait, je vous écouterais comme de raison, ô Juifs. Mais puisqu'il s'agit de discussions sur une doctrine, sur des noms et sur votre loi, cela vous regarde : je ne veux pas être juge de ces choses. » (Act., XVIII, 14, 15). Déboutés de leur plainte, les Juifs continuèrent sournoisement leurs attaques contre l'Apôtre (cf. II Thess., III, 2) ; mais celui-ci n'abandonna pas aussitôt la partie ; il ne partit de Corinthe que vers la fin de l'été 52, et comme le livre des Actes (XVIII, 18) fait remarquer qu'il resta « *encore assez longtemps* » dans la capitale de l'Achaïe après l'incident que nous venons de relater, ce nous est une raison de plus de placer cet incident dans les tout premiers jours de l'arrivée de Gallion.

On peut donc dire, en tenant compte d'une part de l'édit de Claude qui amena en Achaïe Aquila et Priscille, et d'autre part du proconsulat de

[1] *Annales*, XII, LV.
[2] *Ant. Jud.*, XX, V, VI.
[3] *Nat. quæst.*, IV, præfat.
[4] Cf Jacquier, *Actes des Apôtres*, p. CCLXXXVIII.

[1] « Protinus navem ascendit, clamitans non corporis esse, sed loci morbum. » (Sénèque, *Epist.* CIV, 1).
[2] *Pline*, Hist. Nat., 31-62.

Gallion, que S. Paul séjourna à Corinthe environ deux ans, de fin novembre 50 à août-septembre 52 [1].

5° L'arrestation de S. Paul à Jérusalem

Elle se produisit au cours d'une fête de Pentecôte (Act., xxi, 30). Auparavant, Paul avait célébré la Pâque à Philippes (xx, 6), et il était captif à Césarée depuis déjà deux ans quand Festus vint y remplacer Félix (xxiv, 7). Il est donc possible de fixer approximativement la date de l'arrestation à Jérusalem, si l'on peut arriver à déterminer l'année où S. Paul célébra la Pâque à Philippes, comme aussi l'année où Festus remplaça Félix.

A) A quelle époque S. Paul célébra-t-il la Pâque à Philippes? — On peut aboutir sur ce point à une probabilité sérieusement fondée, non pas à une certitude absolue, en serrant d'aussi près que possible les données fournies par le livre des Actes.

Quand il quitta Corinthe, S. Paul voulait être à Jérusalem, d'après une variante du texte occidental (Act., xviii, 21), pour la prochaine fête. A ce moment de l'année, cette fête prochaine ne pouvait être que celle des Tabernacles, qui se célébrait en octobre. Paul quittant Corinthe en août-septembre 52 se trouvait donc en octobre à Jérusalem, et la fête achevée il revenait à Antioche de Syrie en octobre-novembre. La saison était trop avancée pour lui permettre de franchir le Taurus, et il dut passer l'hiver à Antioche; il y demeura, disent les Actes, un certain temps (xviii, 22). Avec le printemps de l'année 53, il se mit en route pour sa troisième mission en visitant les communautés qu'il rencontrait sur son parcours, et dut arriver à Ephèse vers l'automne. Là, il séjourna trois mois en prêchant dans la Synagogue (xix, 8), puis deux ans en utilisant l'école du rhéteur Tyrannus (xix, 21), enfin quelques semaines encore entre l'envoi de Timothée et d'Eraste pour préparer son voyage en Macédoine et l'émeute soulevée par la corporation des orfèvres. On peut donc fixer à deux ans et demi au moins le séjour de S. Paul à Ephèse, ce qui l'autorisa à rappeler aux presbytres convoqués à Milet les trois ans durant lesquels il n'avait cessé de les exhorter nuit et jour (xx, 31), comptant pour année complète la fraction commencée de la troisième. C'est donc au cours de l'année 56 et, semble-t-il, de l'année 56 assez avancée, certainement après la Pâque (I Cor., xvi, 8), qu'il partit pour la Macédoine et séjourna trois mois à Corinthe. (Act. xx, 2-3). La Pâque qu'il célébra à Philippes ne peut donc être, raisonnablement, que celle de l'année 57, et c'est à la Pentecôte de cette même année qu'il fut arrêté à Jérusalem.

B) Date du remplacement de Félix par Festus. — Agrippa II reçut de Claude en la 12e année de son règne (et puisque Claude a commencé à régner le 24 janvier 41, cette 12e année va du 24 janvier 52 au 24 janvier 53) la Batanée et la Trachonitide. Or, avant de faire mention de cette générosité, Josèphe signale dans ses *Antiquités* (XX, vii, 1) la nomination de Félix comme procurateur en Judée. On est donc porté à placer cette nomination au cours de l'année 52. Par ailleurs, Félix dut exercer assez longtemps cette magistrature, car quand il comparut devant lui, l'Apôtre se félicita de se trouver en présence de quelqu'un qui gouvernait la nation *depuis plusieurs années.* (Act., xxiv, 10). Par contre, la magistrature de Festus, successeur de Félix, fut de si courte durée que Josèphe la mentionne à peine. Comme Festus est mort en 62, il semble suffisant de lui concéder un procuratorat de 2 à 3 ans et de fixer aux années 59 ou 60 le remplacement de Félix par Festus. La date de l'été 59 semble même préférable, puisque S. Paul arrêté au Temple à la Pentecôte de l'an 57 était captif à Césarée *depuis deux ans* lors de l'arrivée de Festus (Act., xxiv, 27).

6° La venue de S. Pierre à Rome et le martyre des Saints Apôtres

Que S. Pierre soit venu à Rome et qu'il y ait subi le martyre, c'est là un fait historique qu'aucun critique digne de ce nom ne peut mettre en doute aujourd'hui. On ne peut discuter que sur l'époque de cette venue et la date du martyre.

A) Epoque où S. Pierre vint à Rome. — Dans son *Histoire ancienne de l'Eglise* (t. i, p. 61), Mgr Duchesne écrivait à ce propos : « Vers le temps où S. Paul recouvrait sa liberté (donc vers 63), S. Pierre se transporta à Rome. Peut-être y était-il venu auparavant : cela est possible, mais non démontrable. »

Nous voudrions indiquer ici les raisons qui rendent, selon nous, très vraisemblable un premier séjour de S. Pierre à Rome entre les années 44-49. Nous les livrons à l'appréciation de nos lecteurs ; peut-être trouveront-ils que certains savants catholiques en font trop facilement bon marché.

Reportons-nous au livre des Actes, xii, 17. Sitôt délivré miraculeusement de prison, nous voyons S. Pierre se diriger vers la maison de Marie, mère de Jean Marc, pour y saluer les chrétiens assemblés, les rassurer sur son sort ainsi que Jacques et les frères, puis partir *« vers un autre lieu. »* Nous ne retrouverons ensuite S. Pierre à Jérusalem que lors de l'assemblée de 49 où il sera statué sur les observances légales.

Quel fut *« cet autre lieu »*? Rome, nous disent en termes divers les indications traditionnelles.

[1] Sur l'Inscription de Delphes, on pourra consulter : Bourguet, *De rebus delphicis imperatoriæ ætatis capita duo*, Montepessulano, MCMV ; — Prat, *La Chronologie de l'âge apostolique*, dans *Recherches de Sciences religieuses*, 1912, p. 374-378 ; et *Supplément au Dictionnaire de la Bible*, t. i, col. 1287-91 ; — Brassac, *Une inscription de Delphes et la Chronologie de S. Paul*, dans *Revue biblique*, 1913, p. 36-53 et 207-219 ; — L. Pirot, *Les Actes des Apôtres et la Commission Biblique*, p. 172-174, *et Supplément au Dict. de la Bible*, t. i, col. 68-69 ; — Jacquier, *Les Actes des Apôtres*, p. CCLXXXVII-IX ; — Hennequin, article sur l'*Inscription de Delphes*, dans les fascicules VII et VIII du *Supplément au Dict. de la Bible*.

En effet, si S. Pierre n'a pas fait deux séjours à Rome, l'un vers 44-49 pour y organiser la communauté, l'autre vers 63-67 où il termina sa vie par le martyre, il y a dans la tradition deux données qui semblent inexplicables.

La première est celle de ses *vingt-cinq ans* de pontificat confirmée par une tradition locale qui a gardé de l'apostolat du Prince des Apôtres à Rome des souvenirs qui supposent un séjour d'une certaine durée [1]. Sans doute, cette tradition a parfois erré en fixant le début du pontificat de Pierre à Rome à la 3e année de Caligula (39-40) ou au début du règne de Claude (vers 41 ou 42), c'est-à-dire à une époque où S. Pierre était encore certainement en Palestine ; mais ces erreurs de détails sur le début du pontificat ne doivent pas nous faire perdre de vue le souvenir qu'avait gardé la plus ancienne tradition d'un long épiscopat de Pierre à Rome. Si Pierre n'était allé à Rome qu'en 63 pour y subir le martyre en 64 ou en 67, ce souvenir des vingt-cinq ans de pontificat aurait-il pu prendre naissance ?

La seconde donnée, c'est l'attribution de la fondation de l'Eglise de Rome aux Saints Apôtres Pierre et Paul, *en donnant toujours à S. Pierre une priorité chronologique sur S. Paul,* priorité qu'il est impossible de légitimer par des faits si Pierre n'est allé à Rome qu'en 63, car, auparavant, Paul y était venu captif en 61. Tout s'explique au contraire, et cette donnée de la tradition et le langage de S. Paul dans l'épître aux Romains, si Pierre est venu à Rome entre sa délivrance miraculeuse et l'assemblée de Jérusalem.

Ajoutons enfin que l'édit d'expulsion pris par Claude contre les Juifs se conçoit bien mieux si on le met en étroite relation avec un apostolat de S. Pierre, à Rome même, dans les années précédentes. Tacite signale d'ailleurs, qu'à cette époque on fit de grands efforts pour entraîner les Romains vers des superstitions étrangères [2]. Il montre Cassius accusant en plein Sénat les esclaves de se vouer en masse aux cultes étrangers ou encore « *à des cultes qui n'en sont pas* [3]. » Par « *ces cultes qui n'en sont pas,* » ne visait-il pas le Christianisme, religion sans idoles ? Evidemment le prosélytisme chrétien devait mettre en fureur la communauté juive de Rome, et elle fit là ce que faisaient vers le même temps les juiveries de la Galatie romaine : elle souleva à tout propos des discussions, des incidents, des troubles, voire même de véritables émeutes, pour entraver la marche de l'Evangile et faire considérer ses propagateurs comme dangereux pour le bon ordre et la paix publique. Comme les magistrats de l'empire ne distinguaient pas les Juifs des Chrétiens, les uns et les autres se trouvèrent englobés dans le même édit de proscription. Mais que cet édit ait eu pour cause des dissensions religieuses motivées par la propagande chrétienne, il n'est pas permis d'en douter vu les termes dont se sert Suétone : « Judæos *impulsore Chresto* tumultuantes Roma expulit. » *(Claud.*, xxv, 4).

Or, ne conçoit-on pas mieux les allusions de Tacite à ces cultes qui n'en sont pas, ne comprend-on pas mieux les troubles qui motivèrent l'édit de Claude, si quelqu'un comme S. Pierre est venu à Rome vivre au milieu de la jeune communauté pour l'organiser et lui donner par sa prédication de chaque jour, par le prestige de son nom et de son rôle, une force d'expansion qu'étaient bien incapables de lui donner les chrétiens sans mandat qui jusqu'à cette heure-là y avaient prêché le Christ ressuscité ?

B) Date du martyre de S. Pierre et de S. Paul. — Bien que nous commémorions le même jour du même mois le martyre de S. Pierre et de S. Paul, il s'en faut de beaucoup que l'on ait la certitude que les deux fondateurs de l'Eglise romaine soient morts le même jour et la même année.

Le seul témoin de la mort le même jour fut pendant quatre siècles Denys d'Alexandrie (dans Eusèbe, *Hist. eccli.*, II, xxv, 8). Or Denys dit tout simplement que Pierre et Paul, « après avoir enseigné ensemble en Italie, ont souffert le martyre au même temps, κατὰ τὸν αὐτὸν καιρόν. » Aussi, bien que cette idée de la mort simultanée des deux Apôtres ait fait rapidement son chemin, bien que dès le IIIe siècle on ait célébré leur fête commune le 29 juin, nombreux furent par la suite les Pères ou les écrivains ecclésiastiques qui fixèrent au même quantième le martyre des deux Apôtres sans pour cela l'assigner à la même année. De ce nombre furent : Justin, S. Irénée, S. Augustin, Prudence, S. Grégoire de Tours, le diacre Arator à Rome même, et cela au VIe siècle.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris si deux courants se dessinent aujourd'hui encore parmi les critiques, relativement à la date de la mort des Saints Apôtres.

Les uns, voulant mettre en étroite relation le martyre de S. Pierre avec l'incendie de Rome, qui eut lieu du 19 au 26 juillet 64, fixent son trépas à l'année 64. On trouve même, depuis Baur, de nombreux rationalistes pour faire mourir également à cette date l'apôtre S. Paul, victime soi-disant de la persécution de Néron, qui n'aurait duré, selon eux, que quelques jours, tout au plus quelques semaines.

Si cette hypothèse d'une mort en 64 peut à la rigueur être admise pour S. Pierre, et si, de fait, elle l'est par des historiens de la valeur de Mgr Duchesne [1], elle ne saurait en aucune façon être acceptée pour S. Paul. Après sa libération de prison vers 63, celui-ci alla peut-être en Espagne, mais certainement dans la province d'Asie ; il parcourut la Crète, la Macédoine, l'Epire, écrivit la première

[1] Cf. d'Alès, *Diction. Apologétique,* t IV, col. 33-34 ; — Fouard, *S. Pierre,* chap. XVIII ; — Marucchi, *Eléments d'archéologie chrétienne*, t. III, p. 126-128.
[2] *Annales,* XI, 15.
[3] « Quibus diversi ritus, externa sacra aut nulla sunt. » *(Annal.*, XIV, 44).

[1] *Hist. ancienne de l'Eglise,* t. I, p. 64.

épître à Timothée et la lettre à Tite (65-66). Puis il fut arrêté de nouveau, conduit à Rome et décapité après une captivité de plusieurs mois qui, au contraire de la première, fut cette fois très rigoureuse et au cours de laquelle il écrivit, à la fin de 66 ou au début de 67, la seconde épître à Timothée. On voit donc qu'en plaçant la mort de S. Paul vers la fin du règne de Néron, la 13e ou 14e année de son règne (Néron mourut le 9 juin 68), la tradition pourrait fort bien avoir conservé un souvenir chronologique nullement négligeable. Et rien ne s'opposerait à ce que S. Pierre lui aussi n'ait subi son martyre que vers cette date. S. Jérôme l'affirme : « Paulus ergo XIV Neronis anno, eodem die quo Petrus, Romæ pro Christo truncatus sepultusque est in via Ostiensi [1]. » Et Eusèbe, qui place l'incendie de Rome en 64, ne fixe qu'à l'année 67 et 68 le martyre des Saints Apôtres. Pourquoi vouloir réduire la persécution de Néron, étant donné ce que l'on sait de lui, à quelques jours ou à quelques semaines ? Ne peut-on pas supposer que la persécution commencée sous une inculpation d'incendie se poursuivit sous d'autres prétextes ? S. Pierre ne se devait-il pas, précisément en raison de ses fonctions de chef de l'Eglise, de prendre toutes les précautions pour éviter d'en être l'une des premières victimes ? Et sa première épître, où nous le voyons encourager les fidèles en période de persécution violente, ne vient-elle pas favoriser cette hypothèse ? C'est dire que nous sommes plutôt de l'avis de ceux qui mettent en l'année 67 le martyre des Saints Apôtres [2].

* *

Nos lecteurs nous sauront sans doute gré de leur donner ci-contre un tableau synoptique où ils pourront retrouver facilement les dates concernant les principaux personnages et les principaux faits du Ier siècle de l'ère chrétienne. Nous y avons joint l'indication de la date à laquelle ont été rédigés, suivant l'opinion la plus probable, les écrits néo-testamentaires.

*
* *

Principaux articles de Revues et de Dictionnaires parus en 1929 sur des questions bibliques [3]

I. QUESTIONS GENERALES D'INTRODUCTION. — a) DIVERS. — *Genèse, préhistoire et chronologie* (quelques sages réflexions) : Bouyssonie, *R. A.* janv. 1929, p. 735-38.

La préhistoire en Palestine : Marc-André Fabre, *Jérus.* mars-avril 1929, p. 420.

Une station magdalénienne dans le Negeb (Aïn el-Qedeirat) : Buzy, *R. B.* 1929, p. 364-81.

Mgr Batiffol : Jean Rivière, *R. A.* avril 1929, p. 385-411 ; mai 1929, p. 513-25 ; — G. Bardy, *R. Sc. Rel.* 1929, p. 122-41 ; — Saltet, *B. Litt. eccl.* 1929, p. 7-18 et 126-41.

b) GÉOGRAPHIE BIBLIQUE. — *La géologie de la Palestine d'après des travaux récents :* Abel, *R. B.* 1929, p. 513-41.

Notes complémentaires sur la Mer Morte : Abel, *R. B.* 1929, p. 237-60.

La mise en exploitation de la Mer Morte : Jérus. juillet-août 1929, p. 509.

Une mine d'or dans la Mer Morte : Jérus. mai-juin 1929, p. 468-69.

Notes sur quelques sites du Ghôr oriental : Mallon, *B.* 1929, p. 94-99 et 214-32.

Le Jourdain et ses particularités : H. C., *Jérus.* juillet-août 1929, p. 495-501.

La Transjordanie : Jérus. janv.-fév. 1929, p. 394-95.

Itinéraires en Terre Sainte conservés à la Bibliothèque d'Amiens : Barrois, *R. B.* 1929, p. 404-20.

Caravane biblique au pays de Samson : Tonneau, *R. B.* 1929, p. 421-31.

c) ARCHÉOLOGIE BIBLIQUE. — *Les fouilles américaines de Beisan :* Hennequin, *R. A.* juin 1929, p. 660-79 ; — Barrois, *R. B.* 1929, p. 85-91 et 555-66 ; — Mallon, *B.* 1929, p. 126-28.

Fouilles anglaises et américaines à Our, patrie d'Abraham : Condamin, *R. Sc. Rel.* 1929, p. 463-71.

Fouilles anglaises à Tell Djemmeh : Vincent, *R. B.* 1929, p. 92-99 ; — *à Tell Far'a,* Vincent, *R. B.* 1929, p. 99-103.

Fouilles allemandes à Ramet El-Khalil : Vincent, *R. B.* 1929, p. 107-110.

Fouilles de l'Ecole américaine à Beit Mirsim-Debir : Vincent, *R. B.* 1929, p. 103-09 ; — *à Beth Semes :* Vincent, *R. B.* 1929, p. 110-13.

Fouilles de l'Université hébraïque à Tell Djeriseh : Vincent, *R. B.* 1929, p. 113-114.

Les fouilles danoises de Silo : Mallon, *B.* 1929, p. 369-75.

La septième campagne des fouilles de Byblos (mai-juin 1928) : Maurice Dunand, *Syr.* 1929, p. 206-16.

Sur quelques objets provenant de Byblos : Pierre Montet, *Syr.* 1929, p. 12-15.

Les fouilles de Minet-el-beida et de Ras-Shamra : Schæffer, *Syr.* 1929, p. 285-97 ; — *Note additionnelle :* R. Dussaud, *Syr.* 1929, p. 297-303.

La triade héliopolitaine et les temples de Baalbek : Seyrig, *Syr.* 1929, p. 314-56.

Les fouilles de Baalbek : Parrot, *Syr.* 1929, p. 103-25.

Tell Ahmar : Fr. Thureau-Dangin, *Syr.* 1929, p. 185-205.

Nouveaux ossuaires juifs avec inscriptions : Savignac, *R. B.* 1929, p. 229-36.

The ancient Gods and language of Cyprus revealed by the accadian inscriptions of Amathus : Power, *B.* 1929, p. 129-69.

De mosaicis quæ putabantur inscriptionibus sinaiticis : Schaumberger, *V. D.* 1929, p. 90-96, 124-28, 153-55.

The house of Caiphas and the Pilgrim of Bordeaux, reply to a criticism : Power, *B.* 1929, p. 116-25.

The house of Caiphas and the church of St Peter : Power, *B.* 1929, p. 275-303 et 395-417.

A new pre-crusade sanctuary of St Stephen ? Power, *B.* 1929, p. 85-93.

Julien l'Apostat et la reconstruction du Temple de Jérusalem : Marchet, *Jérus.* mars-avril 1929, p. 421-28.

d) HISTOIRE ANCIENNE ET HISTOIRE BIBLIQUE. — *Die Chronologie der Hammurabi-Zeit :* Schaumberger, *B.* 1929, p. 332-62.

Les inscriptions cunéiformes de Ras Shamra : Virolleaud, *Syr.* 1929, p. 304-10.

Strophes babyloniennes au XIXe *siècle av. J.-C. ; strophes assyriennes au* VIIe *siècle av. J.-C. :* Condamin, *R. Sc. Rel.* 1929, p. 43-8.

---

[1] *De vir. illustr.*, 5

[2] Cf. Fillion, *Dict. de la Bible,* t. v, col. 376 ; — Prat, *Chronologie de l'âge apostolique,* dans *Supplément au Dict. de la Bible,* t. I, col. 1279-1304.

[3] Voici la signification des abréviations qui seront employées : *R. B.* Revue biblique ; — *R. A.* Revue apologétique ; — *B. Litt. eccli.* Bulletin de littérature ecclésiastique de l'Institut catholique de Toulouse ; — *B.* Biblica ; — *V. D.* Verbum Domini ; — *R. Sc. Rel.* Recherches de Science religieuse ; — *R. Bén.* Revue bénédictine ; — *Jérus.* Jérusalem ; — *Syr.* Syria ; — *Dict. Arch.* Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie.

Nous ne faisons pas figurer dans cette nomenclature les articles d'un caractère trop technique.

Chronologie des faits et des écrits néo-testamentaires

EMPEREURS ROMAINS :
Auguste, 30 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.
Tibère, 14-37.
Caligula, 37-41.
Claude, 41-54.
Néron, 54-68.
Vespasien, 68-79.
Titus, 79-81.
Domitien, 81-96.

PRINCIPAUX PROCURATEURS DE JUDÉE :
Ponce-Pilate, 26-36 ap. J.-C.
Félix, 52-59 ou 60.
Festus, 59 ou 60-62.

N.-S. Jésus-Christ né en l'an 7 ou 6 av. J.-C.
Son ministère public dura deux ou trois ans et quelques mois et commença au début de l'an 27.
Sa passion eut lieu le 18 mars 29 ou le 7 avril 30.

Martyre de S. Etienne, conversion de S. Paul . . . . printemps et été 36.
Evasion de Damas, visite de S. Paul à S. Pierre. . . . . automne 38.
Martyre de S. Jacques le Majeur, emprisonnement de S. Pierre : . . . . mars-avril 44.
Mort d'Agrippa Ier à Césarée de Palestine . . . . mai-juin 44.
Barnabé et Saul à Jérusalem, famine d'Agabus. . . . . automne 44.

Première mission de S. Paul avec Barnabé . . . . printemps 45 à printemps 49.
Expulsion des juifs de Rome . . . . an 49 ou 50.
Assemblée de Jérusalem . . . . an 49.
Evangile de S. Matthieu . . . . année 45 à 50.

Deuxième mission de S. Paul . . . . année 50 à août-septembre 52.

Epîtres aux Thessaloniciens écrites de Corinthe . . . . début de 51.
Rencontre de S. Paul avec Gallion à Corinthe . . . . mai-juin 52.

Troisième mission de S. Paul . . . . printemps 53 à Pentecôte 57.
Ire épître aux Corinthiens écrite d'Ephèse. . . . . Pâque 56.
IIe épître aux Corinthiens et épître aux Galates . . . . automne 56.
Epître aux Romains écrite de Corinthe . . . . début 57.
Arrestation de S. Paul à Jérusalem . . . . Pentecôte 57.
Captivité à Césarée . . . . été 57 à automne 59.
Captivité à Rome . . . . printemps 60 à printemps 62.
Epîtres de la captivité (Col., Ephés , Philém., Philipp.). . . . . 61-62.
Evangiles de S. Marc et de S. Luc . . . . 60-62.
Actes des Apôtres . . . . 62-63.
Epîtres de S. Jacques le Mineur . . . . 58-62.
Martyre de S. Jacques le Mineur. printemps 62.

Derniers voyages de S. Paul . . . . printemps 63-66.
Incendie de Rome, persécution de Néron. . . . . juillet 64.
Ire épitre de S. Pierre . . . . 65 ?
Ire épître à Timothée, épître à Tite . . . . 65-66.
Soulèvement des Juifs, épître aux Hébreux . . . . été 66.
Seconde arrestation de S. Paul en Asie . . . . 66.
IIe épître à Timothée . . . . automne 66 ou début 67.
Martyre de S. Pierre et de S. Paul . . . . 67.

Apocalypse . . . . vers 94-96.
Quatrième Evangile, épîtres de S. Jean, Mort de S. Jean . . . . vers l'an 100.

La biographie de l'officier Amen-em-heb, époque de Thoutmès III et d'Aménophis II (XVIIIe dynastie) : Tresson, *R. B.* 1929, p. 567-79.

Le calendrier des anciens juifs : R. V., *Jérus.* nov.-déc. 1929, p. 545.

L'année jubilaire chez les Hébreux : H. C., *Jérus.* sept.-oct. 1929, p. 517-19.

Le Jeûne chez les Juifs autrefois et aujourd'hui : H. C., *Jérus.* sept.-octob. 1929, p. 520-22.

De Sema ejusque recitatione : da Fonseca, *V. D.* 1929, p. 215-19.

De Semoneh esreh seu Octodecim benedictionibus : da Fonseca, *V. D.* 1929, p. 248-55.

Le grand-prêtre chez les Hébreux : H. C., *Jérus.* sept.-octob. 1929, p. 514-17.

L'arche d'alliance : L. D., *Jérus.* mai-juin 1929, p. 449-53.

Le chandelier à sept branches : H. C., *Jérus.* nov.-déc. 1929, p. 546-48.

L'hospitalité patriarcale autrefois et aujourd'hui : A. Rabe, *Jérus.* mars-avril 1929, p. 417-19.

L'âne dans les Livres saints : *Jérus.* sept.-octob. 1929, p. 526-28.

Animaux sauvages de Palestine autrefois et aujourd'hui : Venol, *Jérus.* nov.-déc. 1929, p. 549.

La femme chez les Musulmans de Naplouse : Jaussen, *Jérus.* mai-juin 1929, p. 463-68.

Die biblische chronologie des 8 Jahrhunderts v. Chr. : Hänsler, *B.* 1929, p. 257-74, 377-93.

e) Théologie biblique. — *L'inspiration et l'intelligence* : Lusseau, *B.* 1929, p. 421-44.

De Inspiratione generatim : Lattey, *V. D.* 1929, p. 146-52 ; — *De extensione et intensione inspirationis* : Lattey, *V. D.* 1929, p. 225-35 ; — *De natura inspirationis biblicæ* : H. Lusseau, *V. D.* 1929, p. 277-86.

Compendia numerorum in S. Libris : Vaccari, *V. D.* 1929, p. 257-59.

Jeux de mots dans la Bible : H. C., *Jérus.* mars-avril 1929, p. 419.

Auctor versuum de quattuor Scripturæ sensibus : Vaccari, *V. D.* 1929, p. 212-14.

La régénération et la filiation divine dans les mystères d'Eleusis : Lagrange, *R. B.* 1929, p. 63-81 et 201-14.

Le « Kyrios » du Comte Baudissin : Joüon, *R. Sc. Rel.* 1929, p. 294-98.

De miraculorum Christi explicatione « occultistica » : Dieckmann, *V. D.* 1929, p. 33-8.

Christi divinitas apud Synopticos : Dieckmann, *V. D.* 1929, p. 15-22.

De variis sententiis circa resurrectionem Christi : Dieckmann, *V. D.* 1929, p. 97-102.

S. Paulus de angelicis hierarchiis : de Los Rios, *V. D.* 1929, p. 289-97.

f) Textes bibliques et apocryphes. — *Quid de Christi resurrectione in Apocryphis inveniatur ?* Vitti, *V. D.* 1929, p. 103-11.

S. Familia in Ægypto ubinam juxta Apocrypha constiterit : Vitti, *V. D.* 1929, p. 3-13.

Un texto puntuado y Masora de la Escuela de Ahron ben Maseh ben Aser : Ramirez, *B.* 1929, p. 200-13.

Versions latines de la Bible : Synave, *S. au Dict. Connaissances religieuses* 1929, col. 252-53.

L'Itala : Renié, *R. A.* nov. 1929, p. 633-35.

Arabische übersetzungen der Apokalypse : Graf, *B.* 1929, p. 170-94.

Conjunctio « si » particula jurantis : Kroon, *V. D.* 1929, p. 14.

Le groupe dit Césaréen des mss. des Evangiles : Lagrange, *R. B.* 1929, p. 481-512.

Un nouveau papyrus évangélique (Mt. XXVI, 19-52) : Lagrange, *R. B.* 1929, p. 161-77.

Débris d'un ms. des Evangiles du VIIIe siècle à Avranches et Léningrad (ce ms. sert de feuillet de garde au ms. 66 d'Avranches du XIIe siècle) : Dom A. Wilmart, *R. B.* 1929, p. 396-404.

Un Evangéliaire de Ratisbonne dans le fonds de la Reine : Dom A. Wilmart, *R. Ben.* 1929, p. 368-70.

Recension d'un texte nouveau de l'Evangile de l'Enfance sur la nativité de Marie et celle de Jésus découvert par R. James : Huby, *R. Sc. Rel.* 1929, p. 171-72.

g) Commentaires et commentateurs. — *Einige Beobachtungen über die Arbeitsweise des Hieronymus bei der übersetzung des Alten Testaments aus der Hebraica veritas* : Stummer, *B.* 1929, p. 3-30.

Neues über die Handschriften des Œkumenius-Kommentares zur Apokalypse : Diekamp, *B.* 1929, p. 81-84.

Les homélies de S. Grégoire sur le Cantique : Dom Capelle, *R. Bén.* 1929, p. 204-17 ; — *De Scriptis S. Gregorii magni in Canticum Canticorum* : Vaccari, *V. D.* 1929, p. 304-7.

Zur Methode der biblischen Textkritik im XII Jahrhundert : Landgraf, *B.* 1929, p. 445-74.

L'Œuvre exégétique de Théodore de Mopsueste au IIe Concile de Constantinople : Vosté, *R. B.* 1929, p. 382-95 et 542-54.

Les commentaires de Théodore de Mopsueste sur les Psaumes : Devreesse, *R. B.* 1929, p. 35-62. Se reporter à *R. B.* 1928, p. 340-66.

II. ANCIEN TESTAMENT. — *Genèse* II, *3*, « *Benedixit diei septimo et sanctificavit illum* » : Stys, *V. D.* 1929, p. 263-68 et 333-39.

Diluvium babylonicum : Deimel, *B.* 1929, p. 256.

Diluvium historicis documentis demonstratum : Deimel, *V. D.* 1929, p. 156-57.

Notes philologiques sur le texte hébreu de certains passages de II *Reg.* : Joüon, *B.* 1929, p. 53-61.

Notes philologiques sur le texte hébreu d'Isaïe XI, 13 ; XLII, 14 ; L, 11 ; — de Jérémie I, 5, 14 ; XX, 10 ; XXVII, 10 ; XXXI, 40 ; XLIII, 12 : Joüon, *B.* 1929, p. 196-99 ; — d'Ezéchiel : Id., *B.* 1929, p. 304-12 ; — d'Osée, Joël, Jonas, Habacuc, Aggée, Zacharie et Malachie : Id., *B.* 1929, p. 417-20.

O Emmanuel : da Fonseca, *V. D.* 1929, p. 71-78.

Amos V *hymnus propheticus in Deum creatorem* : Vaccari, *V. D.* 1929, p. 184-88.

Etude sur le texte latin de la Sagesse : Donat de Bruyne, *R. Bén.* 1929, p. 101-33.

La doctrine essentielle de l'Ecclésiaste : Cruveilhier, *R. A.* octob. 1929, p. 404-26 ; nov. 1929, p. 542-67.

« *Pro morte defluente deprecatus sum* » (Eccli. LI, 13) : *V. D.* 1929, p. 30.

Exegesis Cant. II, 4-7 : Ruffenach, *V. D.* 1929, p. 28-30 ; — II, 8-III, 5 : Id., p. 53-58 ; — III, 6-IV, 7 : Id., p. 117-23 ; — IV, 8-V, 1 : Id., p. 179-83 ; — V, 2-V, 5 : Id., p. 208-11 ; — V, 6-VI, 2 : Id., p. 241-47 ; — VI, 3-9 : Id., p. 260-62 ; — VI, 10-VIII, 4 : Id., p. 298-304.

La reconstitution du Psautier hexaplaire latin : Donat de Bruyne, *R. Bén.* 1929, p. 297-324.

Le Psautier de Nonantola : A. Wilmart, *R. Bén.* 1929, p. 370-72.

L'introduction de Mose Bar Kepa aux Psaumes de David : Vosté, *R. B.* 1929, p. 214-28.

« *Cathedra pestilentiæ* » *(Ps.* I, 1) : Vaccari, *V. D.* 1929, p. 139-45.

« *Quid est homo quod memor es ejus ?* » *(Ps.* VIII, *55)* : Porporato, *V. D.* 1929, p. 132-38.

Zu Ps. XII, *9* : Zorell, *B.* 1929, p. 100.

« *Quæ utilitas in sanguine suo ?* » *(Ps.* XXIX, *10)* : Porporato, *V. D.* 1929, p. 236-40.

Ps. XXXI *retentus, emendatus, glossatus* : Arconada, *V. D.* 1929, p. 171-78 et 193-201.

« *Homo cum in honore esset non intellexit* » *(Ps.* XLVIII, *13)* : *V. D.* 1929, p. 123.

« *Priusquam intelligerent spinæ vestræ rhamnum* » *(Ps.* LVII, *10)* : Kroon, *V. D.* 1929, p. 170.

« *Moab olla spei meæ* » *(Ps.* LIX, *10)* : du même, *ibid.*, p. 116.

« *Intenderunt arcum rem amaram* » (*Ps.* LXIII, *4*) : du même, *ibid.*, p. 211.

« *Accedet homo ad cor altum* » (*Ps.* LXIII, *7*) : du même, *ibid.*, p. 164.

« *Exitus matutini et vespere delectabis* » (*Ps.* LXIV) : du même, *ibid.*, p. 207.

« *Quoniam non cognovi litteraturam* » (*Ps.* LXX, *15*) : du même, *ibid.*, p. 183.

Zu Ps. LXXVI, *6* : Zorell, *B.* 1929, p. 100.

« *Panem cœli dedit eis* » (*Ps.* LXXVII) : Porporato, *V. D.* 1929, p. 79-86.

De Psalmo XCIV : Porporato, *V. D.* 1929, p. 202-7.

Le Psautier des montées (*Ps.* CXXXIII) : J. Calès, *R. Sc. Rel.* 1929, p. 49-55.

III. NOUVEAU TESTAMENT. — *Un nouvel exposé du judaïsme tannaïte* : Bonsirven, *R. Sc. Rel.* 1929, p. 283-94.

Le baptême des Esséniens : Cerfaux, *R. Sc. Rel.* 1929, p. 248-65.

Publications sur J.-C. au cours de l'année 1929 : Vaganay, *S. au Dict. pratiq. des Conn. relig.* 1929, col. 119-25.

Estne hic annus 1929 a morte divini Redemptoris centenarius : Villoslada, *V. D.* 1929, p. 322-33.

La vie de N.-S. J.-C. selon l'ordre chronologique : Levesque, *R. A.* juillet 1929, p. 5-22, et août 1929, p. 129-40.

La Présentation de Jésus au Temple et la Purification de Marie : L. D. *Jérus.* janv.-fév. 1929, p. 385-89.

Le baptême de N.-S. Le rite terrestre : Bonnetain, *R. A.* janv. 1929, p. 27-35.

Jesus et Maria ad nuptias in Cana Galilææ : Anzalone, *V. D.* 1929, p. 364-68.

L'expulsion des vendeurs du Temple : Braun, *R. B.* 1929, p. 178-200.

Le Pharisien et le Publicain : Buzy, *Jérus.* nov.-déc. 1929, p. 555-62.

La parabole des Vignerons homicides : Marchet, *Jérus.* juillet-août 1929, p. 489-94.

Elie (Le retour d') : Synave, *S. au Dict. pratiq. des Conn. relig.*, 1929, col. 79-80.

« *Amice, ad quid venisti ?* » (*Mt.* XXVI, *50*) : Zorell, *V. D.* 1929, p. 112-16.

« *Sicut dilexit me Pater et ego dilexi vos* » (*Jo.* XV, *9*) : da Fonseca, *V. D.* 1929, p. 165-69.

Paulus missionarii exemplar : Vargha P. Thodoricus, *V. D.* 1929, p. 24-7, 39-42, et 87-90.

Lettres chrétiennes : Dom Leclercq, *Dict. d'Archéol.*, fasc. XC-XCI, col. 2683-2712.

Ephèse au temps de S. Paul : Tonneau, *R. B.* 1929, p. 5-34 et 321-63.

« *Nos qui vivimus, qui residui sumus* » (*I Thes.* IV, *13-18*) : Romeo, *V. D.* 1929, p. 307-312, 339-47 et 360-64.

Excellentior via, Caritas (*I Cor.*, XIII) : Vitti, *V. D.* 1929, p. 43-52.

« *Quid ergo amplius Judæo est ?* » (*Rom.* III, *1-8*) : Olivieri, *B.* 1929, p. 31-52.

« *Comprehensus sum a Christo Jesu* » (*Philip.* III, *12*) : Vitti, *V. D.* 1929, p. 353-59.

S. Petri loquentis παρρουσια : de Ambroggi, *V. D.* 1929, p. 269-76.

« *Dei... Spiritus super vos requiescit* » (*I Petr.* IV, *14*) : Holzmeister, *V. D.* 1929, p. 129-31.

A propos de l'explication de la décision du Saint-Office sur I Joan, V, *7* : Vaganay, *S. au Dict. pratiq. des Conn. relig.*, 1929, col. 117-19.

De genuino Apocalypsis Petri textu : Prümm, *B.* 1929, p. 62-80.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Une *Semaine Religieuse* a publié une réponse de la Commission d'interprétation du Code, d'après laquelle : « Dans les causes tendant à déclarer un mariage nul, où le motif invoqué est une réserve ou condition posée à la célébration du mariage, la partie qui a posé une pareille condition ne peut demander la déclaration de nullité du mariage. Si la condition a été posée par les deux époux, leur demande ne peut être prise en considération, et par conséquent le procès ne pourra avoir lieu. »

Je ne crois pas avoir vu la publication de cette réponse dans les *Acta*. Notre Officialité ayant à juger en appel une cause de ce genre, où une condition posée est mentionnée, je voudrais que l'*Ami* me dise ce qu'il en est. Il est vrai que le jugement de première instance a été donné avant que paraisse la réponse ci-dessus.

P.-S. — En vous adressant ma question, je trouve, *Ami* 1929, p. 307, V, et 1930, p. 332, VI, quelque chose qui me paraît se rapporter à ma demande. Dans ce cas, puisque le can. 1971 doit être interprété ainsi, la cause dont on vient de nous soumettre l'appel n'aurait jamais dû être jugée.

L'*Ami* voudrait-il m'éclairer sur ces points ?

R. — La décision dont vous parlez n'a, de fait, jamais été publiée. Il faut toujours n'accepter qu'avec une certaine défiance les décisions, ou prétendues décisions, non publiées, des organismes du Saint-Siège qui ont l'habitude de publier leurs décrets ou résolutions. Il est rare qu'ils soient publiés exactement comme on les propage, soit que, comme la Renommée de l'*Enéide*, ces décrets aient pris, dans leur propagande privée même, sinon des forces, *vires acquirit eundo*, mais une manière d'être peu authentique, soit que le Saint-Siège, le point mieux étudié, en décide un peu (ou totalement) autrement, ou rattache une question particulière à un point de vue plus général, dans une directive qui est alors régulièrement publiée et promulguée. Ce qui ne veut pas dire, on le comprend aisément et c'est là une tout autre question, que ceux qui reçoivent authentiquement et officiellement une décision qui n'est pas publiée, n'aient pas obligatoirement à s'y conformer : au contraire, elle fait loi pour eux.

Le fait dont nous venons de parler s'est produit dans l'occurrence. La Commission d'interprétation a rattaché le point en question (le cas de ceux qui avaient posé une condition à leur consentement, et qui, par la suite, voulaient user de cette circonstance pour tenter de faire déclarer leur mariage nul) à celui, plus général, de ceux qui avaient, sciemment et volontairement, posé le motif de la nullité. Comme le can. 1971, § 1, n. 1, traitait du point, on l'a éclairé par l'interprétation de ce canon, interprétation d'abord stricte, le 12 mars 1929 (cf. *Ami* 1929, p. 307, n. V), puis mise au point sous un autre aspect, le 17 février 1930 (cf. *Ami* 1930, p. 332, n. VI).

Vous avez donc parfaitement vu que ces deux